

Porter Airlines

Politique sur la commission perçue par les agences de voyages

GUIDE RELATIF AUX COMMISSIONS

Porter Airlines s’efforce de demeurer concurrentielle à l’égard des tarifs offerts aux passagers et considère qu’il est également crucial qu’elle offre une commission concurrentielle aux agences de voyages partenaires. Les politiques de Porter sont révisées et modifiées de temps à autre. Il est donc recommandé d’utiliser le présent document à titre indicatif seulement. Pour connaître les taux standard actuels de commission applicables aux réservations effectuées par des agences de voyages, veuillez consulter les conditions stipulées sur le site flyporter.com/fr-ca/services/travel-agents.

Point de vente au Canada, en vigueur jusqu’au 31 janvier 2024 :

Type de produit	Cabine	Groupe de tarification		Taux
		Nom	8ème caractère	
Site Web de la ligne aérienne (sans billet), ou SMD (billet électronique par BSP)	Classique	Basic	“L”	0%
		Standard	“S”	0%
		Flexible	“F”	4%
		Liberté	“E”	4%
	Réserve	Navigation	“V”	8%
		Ultimate	“U”	8%
Airline Call Centre	N’importe quel			0%
Porter Pass	N’importe quel			5%

Point de vente au Canada, en vigueur le 1er febvre 2024 :

Type de produit	Cabine	Groupe de tarification		Taux
		Nom	8ème caractère	
Site Web de la ligne aérienne (sans billet), ou SMD (billet électronique par BSP)	Classique	Basic	“L”	0%
		Standard	“S”	0%
		Flexible	“F”	4%
		Liberté	“E”	4%
	Réserve	Navigation	“V”	4%
		Ultime	“U”	4%
Airline Call Centre	N’importe quel			0%
Porter Pass	N’importe quel			5%

Point de vente aux États-Unis :

Type de produit	Groupe de tarification	Taux
Site Web de la ligne aérienne (sans billet)	N’importe quel	0 %
SMD (billet électronique par ARC)	N’importe quel	0 %
Centre d’appel de la ligne aérienne	N’importe quel	0 %
Passé Porter	N’importe quel	0 %

Renseignements supplémentaires

- **Les réservations qui incluent un segment en partage de code ou la ligne aérienne multipliée ne sont pas éligibles à la commission.**
- Les réservations associées à un code promotionnel d'entreprise, les tarifs réduits pour conférence ou réunion, et les réservations de groupe négociées auprès d'un représentant Porter ne donnent droit à aucune commission.
- Les réservations à paiement immédiat associées à un code promotionnel destiné aux consommateurs donnent droit à une commission selon le tableau ci-dessus. Les codes promotionnels destinés aux consommateurs ne sont pas valides pour les billets électroniques.
- Les réservations de consommateurs ne peuvent pas être converties en réservations d'agence. Les transactions effectuées sur le site des clients de Porter, flyporter.com, ne donnent donc pas droit à une commission.
- Ne sont pas pris en compte dans le calcul de la commission : les frais relatifs à la présélection des sièges, aux annulations, aux modifications, aux taxes et autres frais, à NAV CANADA, etc.
- Le taux de commission applicable à une réservation est calculé par segment de vol, ce qui signifie que les itinéraires de classe mixte nécessitent un calcul au prorata. La commission à laquelle donnera droit la réservation d'un itinéraire mixte sera donc calculée en fonction du pourcentage applicable à chaque segment de vol.
- La commission est réclamée (recouvrée) pour tous les billets remboursés.
- La commission est réclamée (recouvrée) pour tous les billets faisant l'objet d'un déclassement (d'une classe donnant droit à une commission à une autre).
- Si le billet porte un numéro de plaque autre que PD/451, veuillez communiquer directement avec le transporteur concerné.

Émission de billets à l'étranger

La structure des commissions de base de Porter varie selon le pays. Les agents de voyage partenaires ne doivent pas, directement ou indirectement, contourner la structure de taux de commission de base de Porter Airlines applicable aux ventes dans un pays en percevant des commissions aux taux applicables dans d'autres pays, que ce soit, entre autres, par l'entremise d'une succursale internationale, par le recours à une imprimante de billets satellite ou au transfert électronique de données de billetterie, ou par le biais d'une entente de partage de commissions ou de recommandation avec une agence de voyages étrangère. Porter se réserve le droit de recouvrer tout montant de commission de base indûment perçu et de révoquer l'autorisation d'émission de billets à tout agent de voyage partenaire qui ne se conforme pas aux règles en matière de structure des commissions de base de la compagnie aérienne.

Processus de versement des commissions pour les réservations par paiement immédiat

Les réservations des agences de voyages sont traitées chaque mois, et toute commission applicable est versée dans le compte de l'agence après la fin de chaque trimestre civil. Les commissions sont uniquement versées par transfert électronique de fonds si l'agence en a convenu.

Si votre agence souhaite adopter ce mode de paiement ou si vous souhaitez mettre à jour vos renseignements, veuillez envoyer un courriel à commissions@flyporter.com.

Des questions ?

- Pour toute question relative aux paiements de commission, veuillez envoyer un courriel à commissions@flyporter.com.
- Pour toute question relative aux notes de débit d'agence, veuillez envoyer un courriel à salesauditsupport@flyporter.com.

- Pour toute question relative aux commissions Évasions Porter, veuillez envoyer un courriel à commission@porterescapes.com.
- Pour toute autre question, veuillez communiquer directement avec votre responsable des ventes de Porter Airlines ou envoyer un courriel à agency.services@flyporter.com.